

19 Octobre 2017 – Pôle Média Belle-de-Mai à Marseille
Trophées organisés par Aix-Marseille French Tech

DOSSIER D'INSCRIPTION – APPEL A CANDIDATURE # PRIX RH NUMERIQUE 2
FORUMMEDINJOB

Edition 2017 du ForumMedinjob
<http://www.forummedinjob.com/>



A OBTENIR : de la visibilité sur les supports médias énoncés ci-dessus (La Tribune, Le Monde Informatique, Le Figaro)

La fiche de renseignements et votre dossier de candidature (complétés et dactylographiés, accompagnés de votre logo et photo en HD) sont à retourner **AVANT LE 10 OCTOBRE 2017** à samuel.masson@omniciel.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS - PRIX RH NUMERIQUE

RENSEIGNEMENT SUR VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale :

Président Directeur Général :

Directeur Général :

Nom du Responsable de Projet :

Fonction :

Adresse :

.....

.....

Code postal : Ville : Pays :

Tél : Fax :

Email :

CA:

Nombre de Salariés:

Année de création:

SIRET:

Activités: Numérique Pas numérique

REGLEMENT

Article 1 - Contexte et objectifs 2017

Les "PRIX RH NUMERIQUE" sont destinés à récompenser et mettre en valeur lors du ForumMedinjob (19 octobre 2017) les entreprises méritantes sur 4 catégories :

- 1- Entreprise dont le cœur de métier est le numérique et dont l'effectif est inférieur à 50 salariés ;
- 2- Entreprise dont le cœur de métier est le numérique et dont l'effectif est supérieur à 50 salariés ;
- 3- Entreprise dont le cœur de métier n'est pas le numérique et dont l'effectif est inférieur à 50 salariés ;
- 4- Entreprise dont le cœur de métier n'est pas le numérique et dont l'effectif est supérieur à 50 salariés.

Article 2 – Durée

Cette opération est organisée du 23 Juin 2017 au 31 août 2017.

La date limite de remise des dossiers est fixée au 31 août 2017.

Toutefois, si les circonstances l'exigent, AMFT se réserve le droit de renouveler, de modifier, de reporter ou d'annuler cette opération ainsi que les modalités afférentes, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

Article 3 - Droit d'inscription

Les dépôts de dossiers sont gratuits.

Article 4 - Modalités de participation

Les PRIX RH NUMERIQUE sont ouverts à toutes les sociétés dont le siège est dans la région PACA ayant adressé un dossier de participation, dûment rempli, avant le 1er septembre 2017 avec un logo HD (.ai ou .eps) de son entreprise et une photo HD de son PDG ou Gérant, à AMFT.

Pour toute information :

E-mail : samuel.masson@omniciel.fr / paris.herard@omniciel.fr

Web: www.forummedinjob.com

Article 5 - Critères de sélection

- Qualités intrinsèques
- Valeurs
- Sièges en PACA
- Succès
- Initiative enthousiasmante RH et Numérique
- Caractéristiques du candidat

Article 6 - Déroulement des sélections

Après réception des dossiers de participation, le pré-jury, constitué des membres de la commission Medinjob d'AMFT désignera les finalistes dans les 4 catégories. Et un jury final sélectionnera les 4 lauréats, le jury sera composé du CIP et de l'ANDRH.

Article 7 - Le Jury

Le Jury, qui se réunira à huis clos, sera composé d'environ 10 experts. Le Jury s'engage à garder confidentielles toutes les informations fournies au travers du dossier de participation ou lors de ses différents contacts.

Jury Prix RH Numérique 2016 et répartition des voix :

	Jury	Nombre de Voix
1	ANDRH	3
2	CIP	3
3	AMFT	1
4	CCI	1
5	SYNTEC	1
6	POLE EMPLOI	1
7	APEC	1
8	LA TRIBUNE	1
9	LE FIGARO	1
10	PARTENAIRE FINANCIER	1
11	COMITE D'ORGANISATION	1
12	PHILIPPE GIRARD	1
	12 votants	16 voix



FORUM medinjob

By Aix Marseille
French Tech

Jury Prix RH Numérique 2017 :

- ANDRH
- CIP
- AMFT
- CCI
- SYNTEC
- POLE EMPLOI
- APEC
- LA TRIBUNE
- LE FIGARO
- PARTENAIRE FINANCIER
- COMITE D'ORGANISATION
- PHILIPPE GERARD
- CPME13
- UPE13
- MINISTERE DE L'EMPLOI



Article 8 - Le palmarès 2016

Les prix seront décernés au cours de l'étape marseillaise du ForumMedinjob 2017 qui se déroulera le jeudi 19 Octobre 2017.

Le palmarès sera publié dans La Tribune et le Figaro et sera mis en ligne sur les sites web d'AMFT et du ForumMedinjob.

Article 9 – Acceptation

Les candidats déclarent être propriétaires des droits de toute nature permettant la reproduction des documents présentés et autorisent l'organisateur à les exploiter à des fins de valorisation des PRIX RH NUMERIQUE 2017. Le fait d'envoyer le dossier d'inscription à AMFT, dans les délais prévus, signifie l'acceptation du présent règlement et des modalités afférentes.

Signature* :

* précédée de la mention Lu et approuvé et de la date